

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 066-216602128-20240122-013_2024-DE



Le conseil municipal,

- après avoir réalisé un processus de concertation règlementaire, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération, consultables en mairie du 8 au 19 janvier 2024 en mairie ;

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées.

Le conseil municipal, Oûi l'exposé de madame Cécile MARGAIL, adjointe au maire,
après en avoir délibéré,

Votes Pour : 25

Vote Contre : 0

Abstention : 1

➤ DEFINIT pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées en annexe à la présente délibération ;

➤ NOTIFIE ces propositions au référent préfectoral unique du département des Pyrénées-Orientales et ampliation à la Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole ainsi qu'au syndicat Plaine du Roussillon en charge de l'établissement du schéma de cohérence territoriale.

*Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : 25 JAN. 2024
Et publication du : 25 JAN. 2024*

Le maire,



Dr Marc MEDINA (Pyr. Or.)

La secrétaire,

Héroïse MONREAL

**Annexe à la délibération du 22 janvier 2024 du conseil municipal de Torrelles
identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023**

Identification des zones d'accélération

Identification de la Zone (lieu(x)-dit(s))	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposé
Parking de la Baixarade Lieu-dit «Els Gorgs»	AK 10	7 218 m ²	Parking	Ombrières
Parking de l'espace des Capellans Lieu-dit «Els Capellans»	AW 53	16 435 m ²	Parking	Ombrières
Mairie Avenue de la Méditerranée	AL 107	332 m ²	Bâtiment administratif	Panneaux photovoltaïques en toiture
Zone d'activités économiques de la Madraguère Rue de l'Artisanat	AR 38 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 64 - 68 - 69 - 71 - 74 - 78 - 7 - 65 - 66 - 67 - 27	7 585 m ²	Bâtiments zone artisanale	Panneaux photovoltaïques en toiture
Cave coopérative Route de Sainte-Marie	AK 17	2 094 m ²	Cave coopérative	Panneaux photovoltaïques en toiture
Maison des associations Espace Fraternité Avenue François Arago	AL 285	525 m ²	Bâtiment administratif	Panneaux photovoltaïques en toiture
Relais petite enfance - Accueil Alzheimer - Présence Infirmières Avenue de l'Ovalie	AN 169	340 m ²	Bâtiment administratif	Panneaux photovoltaïques en toiture
Ecole maternelle Rue Jean Giono	AM 365	5 358 m ²	Bâtiment administratif	Panneaux photovoltaïques en toiture
Ecole élémentaire Rue Alphonse Daudet	AM 17	6 436 m ²	Bâtiment administratif	Panneaux photovoltaïques en toiture
Résidence «Les Mas de Torrelles» Boulevard de la plage	AY 29	16 073 m ²	Résidence touristique	Panneaux photovoltaïques en toiture

(Conformément à la loi 2023-175 du 10 mars 2023, les parcelles désignées en zones d'accélération sur le territoire ne concernent que les toitures des bâtiments identifiés ainsi que les parkings attenants).